

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 9 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

PRESENTS : Nathalie BEAUFORT, Jocelyn BAZUS, Julien BOURRY, Gabrielle ROUX-SIBILON, Claude RIOCHE, David BILLON-LAROUTE, Nadine CHABOUD, Nadine ROUX, Mickaël BEL, Anthony MAHE, Carlos MARTINS, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Nelly SANNER.

POUVOIR : Nicole BRESTAZ a donné pouvoir à Claude RIOCHE
Dominique GOVAERTS a donné pouvoir à Jocelyn BAZUS
Bernard COLLET-BEILLON a donné pouvoir à Anthony MAHE
Thomas CHABOUD a donné pouvoir à Nadine CHABOUD
Véronique MAYEUX a donné pouvoir à Dominique BARRAT

SECRETAIRE : Dominique BARRAT

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

PROCES-VERBAL PRECEDENT

Madame le Maire demande si le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2023 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaire, elle propose d'adopter ce compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire présente les informations à l'ensemble de l'assemblée :

- Le site internet de la commune est en ligne. Les administrés laissent des messages et la fréquentation est plutôt bonne.
- Le logo de la Mairie : le devis est signé avec madame Caroline PERRIN. Ce choix est retenu car Caroline PERRIN est une artiste. De plus, elle cédera ses droits d'auteur à la commune. En effet, cela permet que le logo appartienne à la commune.
- Mariage le 24/02/2024 à 16h de Romain GIRAUD et Océane CHABIRON, célébré par Julien BOURRY et Pascal PECH.
- Le 02/03/2024 : Loto du Don du Sang à la salle polyvalente.
- Le 08/03/2024 : Assemblée Générale du Crédit Agricole à la salle de la Cîme.
- Le 10/03/2024 : Concours de belote du Club Rencontre à la salle de la Cîme.
- Le 10/03/2024 : Paëlla de l'ACCA à emporter.

- Le 11/03/2024 à 18h : Assemblée Générale de Groupama à la salle de la Cîme et de la Forêt.
- Le 16/03/2024 : Concours de fléchettes organisé par le Basket à 18h à la salle polyvalente.
- Le 19/03/2024 : Cérémonie de la FNACA à Saint Geoire en Valdaine à 18h30 devant la Mairie. Les Val'daingues seront présents.
- Les travaux à la salle associative à la suite d'un sinistre se termine à la fin de la semaine. Les travaux de la Poste concernant l'insalubrité vont s'enchaîner et démarrer.
- Le 20/02/2024 à 19H : Conseil d'Administration du CCAS et de la Résidence Autonomie.
- La porte de la salle polyvalente donnant sur le centre de loisirs qui était condamnée depuis plus d'un an et la porte en simple vitrage du Centre des associations ont été changées.

Dominique BARRAT précise que lors de la dernière visite de sécurité à l'espace Versoud, une prescription a été faite pour la porte qui permet l'entrée dans la salle de la Cîme. Les aiguilles doivent être modifiées avant la prochaine.

- Le photovoltaïque : la présentation d'un projet sur la commune réalisée par une société avant le Conseil Municipal a eu lieu.
Madame le Maire souhaite que le Conseil Municipal échange sur ces deux projets de photovoltaïque : un pour l'école maternelle (sur le toit) et l'autre sur un terrain de tennis et sur la moitié du terrain du jeu de boule Lyonnaise.
Les échanges entre élus se déroulent. Pour terminer, Madame le Maire propose de créer un groupe de travail sur le sujet.
- Une réunion sur le terrain concernant l'itinéraire des 5 Lacs – section Sud a eu lieu ce matin et madame le Maire donne la parole à Jocelyn BAZUS présent.
Jocelyn BAZUS précise que ce rendez-vous s'est réalisé sur le terrain afin de déterminer le tracé en Valdaine. Etaient représentés étaient la Région, le service du Tourisme du Pays Voironnais, des maires et adjoints de certaines communes, le Conseil Départemental. Jocelyn BAZUS informe qu'il a été présenté deux tracés : l'un passant par Massieu et Biliou l'autre par Velanne et Montferrat. Il précise que dans les deux itinéraires possible, Saint Geoire en Valdaine est présent. Les avantages et les inconvénients ont été identifiés. La Région doit arbitrer et rendre sa décision pour le choix du tracé.
Madame le Maire annonce la présence d'incohérences dans l'analyse du tracé passant par Massieu.
- Madame le Maire explique que Les PAV (les points d'apport volontaire) de la commune ont eu 5 ans en 2023. Il faut les changer car beaucoup ne peuvent plus être utilisés. Ce qui pose des problèmes surtout à la Combe. Le service déchets du Pays Voironnais a dû rajouter des bacs posés sur le sol. Nous constatons de plus en plus des dépôts de déchets sauvages autour des PAV. C'est pourquoi, une réunion avec le service de la collecte des déchets a eu lieu en Mairie. Le Pays Voironnais accepte de les changer mais le génie civil resterait à la charge de la commune, Madame le Maire refuse et conteste de devoir payer ce changement de PAV. Le dossier est en cours d'instruction.
- Le recensement se termine le samedi 17/02/2024. Il s'est bien déroulé. Les agents recenseurs ont rempli correctement leur engagement.
- La prochaine commission ressources a lieu lundi 19 février 2024 à 19h.
- Les prochaines dates de Conseil Municipal sont : 21/03/2024 – 18/04/2024 – 16/05/2024 – 20/06/2024 – 11/07/2024.

II - INFORMATIONS DES DECISIONS

Néant.

III - POLE ADMINISTRATIF

➤ OBJET : CAPV : CONVENTION EN FLUX DES CONTINGENTS DE LOGEMENT SOCIAUX

Madame la Maire rappelle que par délibération du 19 décembre 2023, le conseil communautaire du Pays Voironnais adoptait le document unique valant convention de réservation pour les collectivités, fruit de la démarche partenariale initiée pour la mise en œuvre de la gestion en flux des contingents, conformément à l'obligation de la loi ELAN DE 2018.

L'objectif de cette démarche a permis de décloisonner les contingents de logements sociaux pour optimiser le nombre des logements sociaux disponibles et permettre une plus grande fluidité des attributions. Elle permet :

- Une consolidation de la commission d'attribution intercommunale :

Une réforme qui permet de consolider la commission « Rapprochement Offre / Demande de logement social » grâce au partenariat sur les réservations départementales. Ainsi, cela se traduit par une augmentation du taux en faveur des collectivités, consentie par les bailleurs.

- Une lisibilité sur le contingent communal et le partenariat avec les bailleurs :

Pour les communes, si la gestion en flux a mis en exergue un volume faible de contreparties « réglementaires », elle met en lumière le partenariat historique et informel avec les bailleurs locaux pour la gestion des logements non réservés en lien avec les communes, et donc l'enjeu de le consolider.

- Une consolidation des partenariats et une meilleure lisibilité :

Le passage à la gestion en flux est l'occasion de réaffirmer le partenariat communes/bailleurs pour la gestion des logements non réservés. Il est également l'occasion de développer un partenariat pour la gestion des offres du Département dans le cadre de la commission intercommunale. Plus globalement, elle sera l'occasion de consolider des bilans par réservataire, permettant une meilleure lisibilité du rôle de chacun dans les attributions, et d'adapter, le cas échéant, l'organisation partenariale pour plus d'efficacité au service des ménages à loger.

Les modalités de gestion en flux ont été définies dans le cadre d'un travail partenarial et validées par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du 24 Novembre 2023. Elles sont précisées dans le cadre du document unique valant convention pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le Conseil Départemental de l'Isère, les communes réservataires, et les bailleurs sociaux (bailleurs ABSISE (Association des Bailleurs Sociaux de l'Isère + Habitat Dauphinois). Le document unique valant convention de réservation précise les modalités de mise en œuvre effectives à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le passage à la gestion en flux des contingents de logements sociaux,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le document unique valant convention de réservation pour la collectivité.

Décision : adoptée à l'unanimité

IV - POLE FINANCIER

➤ OBJET : CAISSE DES ECOLES : DISSOLUTION

Madame le Maire rappelle que la caisse des écoles peut être dissoute lorsqu'elle n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes depuis plus de trois années, ce qui se traduit le plus souvent par l'absence de vote du budget. La dissolution s'effectue par délibération du conseil municipal. Cette dissolution peut concerner toutes les caisses des écoles, qu'elles soient rattachées à la commune ou non d'un point de vue comptable. Il n'y a pas d'obligation réglementaire pour individualiser les écritures comptables de la Caisse des Ecoles.

Vu l'article L.212-10 du code de l'éducation,

Vu la circulaire interministérielle du 14 février 2002 relative à la dissolution des caisses des écoles,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.212-10 du code de l'éducation, lorsque la caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans, elle peut être dissoute,

Considérant qu'aucune opération de dépenses et de recettes n'a été effectuée au titre des exercices 2021, 2022 et 2023,

Considérant que la comptabilité de ce budget sera intégrée dans celle de la Commune, et que les écritures de transfert seront passées par le SGC de VOIRON, au vu de cette délibération.

Madame le Maire propose d'acter la dissolution de la Caisse des Ecoles au 31 décembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à la dissolution de la Caisse des Ecoles à compter du 31 décembre 2023,

Décision : adoptée à l'unanimité

Jocelyn BAZUS présente la délibération suivante. Il précise que cette dernière permet de finaliser l'éclairage public en LED sur la commune.

➤ OBJET : TE38 : ECLAIRAGE PUBLIC TRANCHE 5

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	71 631 €
Le montant total des financements externes s'élève à	26 302 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à	3 358 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à	41 972 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir

- prix de revient prévisionnel : 71 631 €,
- financements externes : 26 302 €,

- o participation prévisionnelle (frais TE38+contribution aux investissements) 45 329 €.

Prend acte de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de **3 358 €**. Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **41 972 €**.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Charge Madame le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires

Décision : adoptée à l'unanimité

Dominique BARRAT prend la parole afin d'informer l'assemblée qu'il sera présent le 25/03/2024 à la Murette à la réunion de secteur du TE38.

V - POLE RESSOURCES HUMAINES

Madame le Maire informe que la commune subit l'absence d'un nombre important d'agent.

VI - POLE ETUDES – TRAVAUX - PROJETS

COMPTE-RENDU COMMISSION URBANISME

Séance du Mardi 6 Février 2024

CONVOQUES : Bernard Collet-Beillon, Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Pierre Eymery, Véronique Mayeux, Anthony Mahé

PRESENTS : Bernard Collet-Beillon, Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Véronique Mayeux, Anthony Mahé

EXCUSES : Pierre Eymery

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 23 20091 – Récépissé le 29 octobre 2023

Date extrême : 29 décembre 2023

Demandeur : Elodie VERDONCK

Adresse du terrain : 401 route du Petit Consuoz

Objet : remplacement des menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AV 140

Zonage : Ne et Neb1

↪ instruction ABF : le service instructeur de l'ABF ne peut pas émettre d'avis du fait que les pièces obligatoires n'ont pas été fournies.

DP 038 386 23 20095 – Récépissé le 7 novembre 2023

Date extrême : 7 janvier 2024

Demandeur : Deborah Woodford

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : rénovation de la toiture : application d'un anti mousse et d'une peinture spéciale tuiles

Section (s) / Parcelle (s) : AM 266

Zonage : Uab1, Uaa

↳ *instruction ABF : demande de pièces complémentaires du 07.12.2023*

DP 038 386 23 20099 – Récépissé le 28 novembre 2023

Date extrême : 28 janvier 2024

Demandeur : SCI LA COTTE – ROUX Jules

Adresse du terrain : 46 Place André Chaize

Objet : Réfection toiture, modification fenêtres, volets roulants

Section (s) / Parcelle (s) : AN 37

Zonage : Ua, Uab1

↳ *instruction ABF : demande de pièces complémentaires du 02.01.2024*

↳ *pièces complémentaires déposées le 11.01.2024*

↳ *avis favorable de l'ABF (avec prescriptions) et de la commission*

DP 038 386 23 20100 – Récépissé le 29 novembre 2023

Date extrême : 29 décembre 2023

Demandeur : FABIANI Patrick

Adresse du terrain : 920 route de Cormérieu

Objet : Extension ossature bois sur dalle en béton, une verrière 4x4,5

Section (s) / Parcelle (s) : AO58

Zonage : Nhb2, As, Nhb3

↳ *demande de pièces complémentaires du 15.12.2023*

DP 038 386 23 20105 – Récépissé le 11 décembre 2023

Date extrême : 11 Janvier 2024

Demandeur : VANSTAEVEL Jean Pierre

Adresse du terrain : 150 route des Mille Martyrs

Objet : Réfection Toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AN 169

Zonage : Ubb4, Uba

↳ *avis favorable de l'ABF (avec prescriptions) et de la commission*

DP 038 386 23 20108 – Récépissé le 15 décembre 2023

Date extrême : 15 février 2024

Demandeur : LORTJEAN Corentin

Adresse du terrain : 8 Route du Sabotier

Objet : Pose de menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AN 32

Zonage : Ua, Uab2

↳ *instruction ABF : demande de pièces complémentaires du 15.12.2023*

DP 038 386 24 20001 – Récépissé le 29 Décembre 2023

Date extrême : 29 février 2024

Demandeur : TASSI Karim

Adresse du terrain : 769 Le Roulet

Objet : Agrandissement auvent

Section (s) / Parcelle (s) : AS 42

Zonage : Nh

↳ *instruction ABF en cours*

Nouvelle demande

DP 038 386 24 20002 – Récépissé le 18 Janvier 2024

Date extrême : 18 février 2024

Demandeur : BALTHAZAR Robert

Adresse du terrain : voie du Basset

Objet : Abri voiture

Section (s) / Parcelle (s) : AP 241

Zonage : Nh, Nhb1

↳ *avis défavorable de la commission : la hauteur au faitage n'est pas respectée*

DP 038 386 24 20003 – Récépissé le 18 Janvier 2024

Date extrême : 18 février 2024

Demandeur : MARMAGNE Benoît
Adresse du terrain : Lot les jonquilles
Objet : Installation 2 volets roulants sur 2 velux
Section (s) / Parcelle (s) : ZA 174
Zonage : Ub
→ **instruction ABF : projet non soumis à l'accord de l'ABF**

DP 038 386 24 20004 – Récépissé le 18 Janvier 2024

Date extrême : 18 février 2024

Demandeur : SARL AMIVAL
Adresse du terrain : ZI La Tuery
Objet : Repeinte des façades
Section (s) / Parcelle (s) : AE 0221
Zonage : Uea, Ueb4

→ **instruction ABF en cours**
→ **avis défavorable de la commission**

DP 038 386 24 20005 – Récépissé le 24 Janvier 2024

Date extrême : 24 Mars 2024

Demandeur : ZULLO Michel
Adresse du terrain : 482 route du bourg
Objet : Remplacement porte d'entrée
Section (s) / Parcelle (s) : AM 197
Zonage : Uab1, Uab2

→ **instruction ABF en cours**

DP 038 386 24 20006 – Récépissé le 25 Janvier 2024

Date extrême : 25 Mars 2024

Demandeur : CHANTIER Florent
Adresse du terrain : 727 route du roulet
Objet : Agrandissement d'un garage, installation porte, pose de briques
Section (s) / Parcelle (s) : AS 227
Zonage : Nh

→ **instruction ABF en cours**

DP 038 386 24 20007 – Récépissé le 26 Janvier 2024

Date extrême : 26 février 2024

Demandeur : JULLIARD Suzanne
Adresse du terrain : 33 route des rieux
Objet : Installation volets roulants solaires
Section (s) / Parcelle (s) : AS 134
Zonage : Ub, As, Uba

→ **avis favorable de la commission**

DP 038 386 24 20008 – Récépissé le 2 Février 2024

Date extrême : 2 Mars 2024

Demandeur : BEAUME Yves
Adresse du terrain : 1557 route des Egarrières
Objet : Construction d'une piscine
Section (s) / Parcelle (s) : AB 166
Zonage : Ne

→ **avis favorable de la commission**

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour mémoire

PC 038 386 23 20005 – Récépissé le 14 avril 2023

Date extrême : 14 juin 2023

Demandeur : BOULADJINE Selim
Adresse du terrain : 231 Voie des Cités
Objet : Construction d'une maison sur deux niveaux avec garage + abri de jardin.
Section (s) / Parcelle (s) : AH 212, AH 213
Zonage : Aa, Uba, Ubb4

→ **Instruction CAPV en cours : demande de pièces complémentaires**
→ **Pièces complémentaires déposées le 25/07/2023**

↪ **Arrêté de refus du 22/09/2023**
↪ **Recours gracieux du 02/10/2023**

PC 038 386 23 20011 – Récépissé le 02/10/2023

Date extrême : 2 décembre 2024

Demandeur : GAEC DES FAYEUX
Adresse du terrain : 390 Voie des Fayeux
Objet : Construction de 2 bâtiments agricoles
Section (s) / Parcelle (s) : AX 197
Zonage : Ab2, A, Ao
↪ **Instruction CAPV en cours**

PC 038 386 23 20012 – Récépissé le 19/10/2023

Date extrême : 19 janvier 2024

Demandeur : GAEC DES SIM
Adresse du terrain : impasse de Paradis
Objet : couverture d'un ancien silo agricole pour stockage de fourrage. Modification et agrandissement de cette couverture.
Section (s) / Parcelle (s) : AC 14
Zonage : Nh, Nhb2
↪ **Instruction CAPV en cours**

PC 038 386 23 20013 – Récépissé le 05/12/2023

Date extrême : 5 février 2024

Demandeur : EURL AUX BIAUX LEGUMES
Adresse du terrain : GRAILLA
Objet : Reconstruction à l'identique
Section (s) / Parcelle (s) : AS 331
Zonage : As
↪ **Instruction CAPV : demande de pièces complémentaires du 22.12.2023**
↪ **Pièces complémentaires déposées le 19.01.2024**

Prochaine commission d'urbanisme le 05/03/2024 à 19h30

VII - POLE SCOLAIRE - CULTURE

Claude RIOCHE informe l'assemblée qu'au mois de mars 2024, le CMJ va se réunir. Elle précise également, qu'en l'absence de Nicole BRESTAZ, elle a assisté à la visite de la PMI pour la halte-garderie à la résidence autonomie. Claude RIOCHE informe que le résultat de cette visite ne correspond pas à la réglementation préconisée. Madame le Maire précise que le lieu d'accueil de la halte-garderie en l'occurrence la résidence autonomie n'est pas adaptée. La sécurité n'est pas du tout remise en cause mais l'adaptabilité pour les enfants.

VIII - INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

Madame le Maire donne la parole à Pierre EYMERY. Pierre EYMERY rappelle qu'au 1^{er} janvier 2024, le Pays Voironnais a transféré sa compétence organisation des services vélos au SMMAG. Le SMMAG va déployer un panel de nouveaux services et assurer la continuité des actions déjà mises en place par le Pays Voironnais. En avril 2024, des tests VAE (vélo assistance électrique) vont être mis en place dans les communes pour un meilleur développement.

Madame le Maire donne la parole à Carlos MARTINS pour effectuer un retour de la commission économique. Carlos MARTINS informe qu'un temps d'échange a eu lieu sur la présentation du diagnostic des friches sur le Pays Voironnais lors de la commission.

Jocelyn BAZUS informe qu'un point sur la sécurité de certains arrêts de bus de la commune est en cours.

Jocelyn BAZUS précise que deux arrêts sont concernés : l'arrêt de Plampalais et Choché. Une étude est réalisée avec le service mobilité du Pays Voironnais afin de pallier à cette insécurité. Plusieurs solutions sont envisagées et rien n'est encore défini.

Carlos MARTINS quitte le conseil municipal à 21h20.

Madame le Maire félicite deux élus parmi l'assemblée pour leur élection à la présidence d'association : Claude RIOCHE pour le Club Rencontre et Dominique BARRAT pour les Val'daingués.

Madame le Maire clôture la séance à 21h27.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 21 mars à 19h45.